

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 JUIN 2015 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 1^{er} juin 2015 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Messieurs Jean-Paul BOURLIERE, Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne THIVANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Stéphanie ROBERT donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE
Madame Fabienne MEANT donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD
Monsieur Fabrice PETELET donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET

Monsieur Laurent VILLANO a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant l'application du droit des sols et une délibération pour la demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*** Construction du groupe scolaire**

Les travaux s'achèvent. Monsieur Bernard RIVOLIER a fait remplacer les plaques insonorisantes du couloir qui avaient été mal installées. Les appliques ont été déplacées.

Madame Catherine BIGAY indique qu'il y a peut-être une barre de seuil à modifier entre le couloir et l'accueil des maternelles (différence de niveau). La cour est en pente !

La pré-réception des travaux aura lieu ce jeudi 2 juillet à 11h45. Les entreprises et le conseil municipal sont ensuite invités à partager un repas de fin de chantier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'installer des extincteurs et des plans d'évacuation dans le nouveau groupe scolaire. Il présente les devis de deux entreprises de sécurité incendie :

- GSB :1.445,72 € HT
- DESAUTEL :806,45 € HT

Monsieur le Maire indique qu'il a également consulté ces deux entreprises pour le contrat de maintenance des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux. Il présente les offres suivantes :

- GSB : 5,67 € HT par extincteur + 8,86 € HT de déplacement
- DESAUTEL : 3,15 € HT par extincteur + 15 € d'ouverture de contrat

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de retenir la proposition de l'entreprise DESAUTEL pour la fourniture et la pose des extincteurs pour le nouveau groupe scolaire, pour un montant de 806,45 € HT ;
- 2) Décide de retenir la proposition de l'entreprise DESAUTEL pour la maintenance des extincteurs de l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant de 3,15 € HT par extincteur.
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

* Aménagement du bourg

Concernant la dissimulation des réseaux, l'entreprise CEGELEC continue en remontant côté gauche, rue de la Côte Roannaise. Les poteaux ont été enlevés sur le haut du bourg.

Monsieur le Maire informe qu'il va contacter prochainement Monsieur CHAPUIS du SIEL, pour la réfection des tranchées et pour le raccordement électrique. Une partie du raccordement aura lieu en juillet, l'autre partie en septembre.

Il faudra ensuite voir avec ERDF pour le remplacement du transformateur qui se situe devant le foyer rural.

Concernant l'éclairage public, un propriétaire refuse l'installation d'un candélabre sur sa façade, ce qui oblige le SIEL et CITEOS à revoir l'implantation de tous les points lumineux.

Les travaux d'aménagement de la rue du Château se terminent également. L'enrobé sera fait mercredi 30 juin, et les espaces verts seront reportés au mois de septembre.

Pour les travaux sur la RD41, EUROVIA a commencé les travaux sur chaussée. Ils recommenceront en septembre.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la commune prévoit la réalisation d'un emprunt de 300.000,00 €. Après consultation, il présente les offres reçues (Taux fixe, échéance constante) :

Etablissement bancaire	Taux	Débloqué Frais de dossier
Crédit Agricole	2,58 %	Sous 3 mois – 200 €
Crédit Mutuel	1,60 %	Sous 4 mois – 300 €
Caisse d'Epargne	2,27 %	Sous 4 mois – 300 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 300.000,00 € destiné à financer les investissements 2015 et notamment les travaux d'aménagement du bourg et dont le remboursement s'effectuera sur 15 ans en 60 échéances trimestrielles constantes. Ce prêt portera intérêt au taux de 1,60 %. Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle. Les frais de dossier sont de 300 €.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, la commune de CHANGY est invitée à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 127.089,00 €

Durée d'amortissement du prêt : 29 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

- Ligne 1 du Prêt : décembre 2017
- Ligne 2 du Prêt : Avril 2018

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Yves RIMOUX, Maire de CHANGY, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'emprunt pour les travaux d'aménagement du bourg et l'inscription du dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 : Emprunt		182.000,00 €
103 : Plan de relance FCTVA		127.089,00 €
TOTAL		309.089,00 €
1321-185 : DETR GS	260.000,00 €	
1323-185 : Subv CG GS	49.089,00 €	
TOTAL	309.089,00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient de modifier le budget communal 2014
- 2) accepte la proposition présentée ci-dessus.

* Local commercial

Les travaux se déroulent bien, conformément au planning prévisionnel. La création de l'ouverture sud est réalisée, le traitement de charpente a été fait, le levage des murs en ossature bois et isolation est terminé. Le plaquage en panneaux intérieur et solivage sur extension est en cours. La pose des gaines VMC est également en cours.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de M. et de Madame_____, concernant la reprise du commerce multi-services.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la proposition de gérance du futur commerce multi-services, avec réserves. Le Conseil Municipal propose à ces personnes de continuer à avancer dans le montage de leur projet et indique que Monsieur Jean-Claude DUCARRE, du Site de Proximité, et Monsieur le Maire, restent à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

Par ailleurs, la Mairie doit encore ajuster le montant du loyer, en fonction des investissements réalisés et des subventions attendues.

ENVELOPPE CANTONALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ce qui a été décidé au niveau du Conseil départemental : alors qu'il était envisagé que les enveloppes cantonales soient centralisées en une seule enveloppe départementale, Monsieur BARTHOLIN et d'autres conseillers départementaux ont pu infléchir ce projet de décision et faire rétablir les enveloppes au niveau cantonal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité. Ainsi, il est possible de demander une subvention pour les acquisitions suivantes, inscrites au budget primitif 2015:

Mobilier scolaire Cycle 3..... 18.560,54 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général, au titre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité, sur la base des devis mentionnés ci-dessus soit 18.560,54 € H.T.

CONVENTION MAISON FAMILIALE DES ATHIAUDS

La Maison Familiale des Athiauds propose un nouveau contrat pour l'année scolaire 2015/2016. Le prix du repas sera désormais facturé 3,48 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat. Le Conseil Municipal décide de maintenir à 3,50 € le repas au forfait, et 3,80€ le repas occasionnel.

Pour l'année à venir, l'heure de livraison est fixée à 11h30.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet prochain, la commune ne pourra plus bénéficier des services gratuits de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, Certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir).

Le SIEL, Roannais Agglomération et la Mairie de Renaison propose leurs services pour l'instruction de ces actes d'urbanisme.

Par exemple, la Mairie de Renaison propose :

- Permis d'aménager : 120 €
- Permis de construire : 100 €
- Déclaration préalable : 75 €
- Certificat d'urbanisme : 25 €

Le Conseil Municipal décide de confier à la Mairie de Renaison l'instruction des permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

PERSONNEL COMMUNAL

ROANNAIS AGGLOMÉRATION : SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation élaboré par la Communauté d'Avenir Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet. À la suite, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'adoption du projet de schéma de mutualisation. Un état d'avancement du schéma sera présenté devant le Conseil Communautaire chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget.

Ce schéma de mutualisation est présenté comme devant générer des économies.

Ce schéma risque de faire disparaître à terme les compétences des communes sur les actions objet de la mutualisation conduisant à terme à un transfert de compétence.

Considérant que le fait de confier tout ou partie d'une capacité technique ou administrative à un service extérieur à celui de la commune rendrait, à terme, la gouvernance de la commune dépendante voire inféodée aux orientations et choix de l'EPCI,

Considérant que Monsieur le Maire et son conseil sont très vigilants à ce que les intérêts et la qualité de vie de leurs administrés restent gérés au niveau local par la maîtrise d'une gestion de proximité,

Considérant l'imprécision de plusieurs fiches et la portée de certaines,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Souligne que les conditions d'adhésion à telle ou telle action, la souplesse de recours, ou de retrait, pour la commune à un service mutualisé sont des facteurs importants et doivent être précisés lors de la mise en fonction du plan. De plus, l'imprécision du contenu des fiches d'action ne permet pas de saisir la portée exacte de l'action de mutualisation correspondante, et en particulier n'indique pas si la participation « à la carte » concerne chaque action dans sa globalité ou est également possible en interne de chaque action,
- 2) Estime quant au sujet du transfert de certaines compétences qu'il n'est pas, dans une première phase, directement lié au sujet de la mutualisation et qu'il serait souhaitable qu'il soit retiré de ce document et soit traité séparément,

En conséquence, émet un avis défavorable au projet de schéma de mutualisation proposé par Roannais Agglomération.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

** Commission Voirie*

Suite à l'appel d'offre, le marché pour les travaux de voirie est attribué à EIFFAGE, qui pratique une réduction de 37 % par rapport au premier devis qui avait été établi hors marché.

Pour rappel, le montant de travaux subventionnables s'élève à 55.167 €. Les deux chemins prévus pourront donc être réalisés (Chemin de la Chaize et Chemin de la Margot) et même plus.

Un rendez-vous a été pris avec Monsieur DESCOMBES pour chiffrer l'élargissement du chemin de la Chaize.

Les travaux seront réalisés en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

* Le Groupement départemental de lutte contre les rats musqués a envoyé un appel à cotisation. Monsieur le Maire rappelle que la commune ne cotisait pas jusqu'à présent à ce groupement, car il existe une convention avec les piégeurs locaux. Le Conseil Municipal en prend bonne note et décide de ne pas régler la cotisation au groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

* Monsieur le Maire donne lecture des informations communiquées par l'AMF concernant le projet de loi NOTRE.

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AS CHANGY. Le club demande si la tonte du terrain pourrait être prise en charge par la mairie. Le Conseil Municipal souhaite réfléchir aux différentes solutions envisageables et reporte la décision au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 27 JUILLET 2015 à 20H30.</p>
